

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



SÉANCE PUBLIQUE
DU JEUDI 30 mars 2023
À 19h

Délibération 2023 / 45
(26^{ème} délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation
23/03/2023

Date de l'affichage à
la Mairie du compte-
rendu de la séance :
03/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, VERTES Alain.

Absents représentés : GARBE Daniel (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), MAZEYRAC Pierrick (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel),

Absents excusés :

Absents : BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, MAURY Gaëlle, CASTAGNE Yoan,

Secrétaire de Séance : RUAUD Maria de Fatima.

OBJET : REHABILITATION DU BATIMENT HEBERGEANT LE DOJO, LES VESTIAIRES ET LES TRIBUNES DU STADE DE RUGBY DE GRAMAT – NOUVEL AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil Municipal a délibéré en février 2023 sur le projet de réhabilitation du bâtiment hébergeant le dojo, les vestiaires et la tribune du stade de rugby. Le dossier suivant correctement son cours, une concertation avec les clubs usagers est prévue d'ici mi-avril et les travaux commenceront à la rentrée scolaire prochaine. Concernant les demandes de subvention (tableau ci-après), afin de satisfaire aux demandes des partenaires, il est nécessaire de procéder à de nouveaux ajustements du plan de financement.

DEPENSES		RECETTES (fonctionnement)			
HONORAIRES AMO :	69 362.50 €	AUTOFINANCEMENT :	Part communale	199 379.35 €	20.0%
HONORAIRES MOE : (9.75% des travaux + OPC 5.5K€ + DAT amiante 2.1K€ + TOPO 790€)	89 112.38 €	DEPARTEMENT (LOT) :	30% avec perf énergétique jusqu'à 500K€ + 12,5% au-delà (base travaux +15% honoraires)	206 513.77 €	20.7%
TRAVAUX HT :	827 921.86 €	ETAT (DETR) :	30% + 10% PVD + 10% économies d'énergie (base éligible travaux HT + 15% honoraires)	421 003.63 €	42.2%
<i>Dont travaux rénovation énergétique y compris photovoltaïque :</i>	282 577.00 €	ETAT (ANS) :	Rénovation énergétique / 80% de certaines dép. de rénov.énerg.	170 000.00 €	17.1%
ESTIMATION ETUDES DIVERSES : (mission CT + SPS + GEO en cours)	10 500.00 €				
TOTAL DEPENSES (HT) :	996 896.74 €	TOTAL RECETTES (HT) :	-	996 896.76 €	100%

AR Prefecture

046-214601288-20230403-2023_45-DE
Reçu le 03/04/2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la réhabilitation du bâtiment hébergeant le dojo, les vestiaires et les tribunes du stade du rugby ;
- **VALIDE** la nouvelle enveloppe financière et l'ajustement du plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements auprès des partenaires financiers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Michel SYLVESTRE.

